



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 15_23

Objet : Demande d'aide auprès du Conseil Départemental – épicerie sociale

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20/33 du 24 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au président ;

Vu le besoin de soutien à l'investissement en matériel mobilier et informatique du service de l'épicerie sociale à l'œuvre sur le territoire de la communauté de communes Cluses Arve et montagnes, réalisant auprès de bénéficiaires ciblés comme public défavorisé une action d'aide alimentaire et d'accompagnement social.

DECIDE

Article 1 : De solliciter le Conseil Départemental sur une aide de 2 000 € à l'achat de matériel mobilier et informatique dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil et la prise en charge du public.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses le 17 mars 2023

Le Président,

Jean-Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire » **22 MARS 2023**
Télétransmis le : **23 MARS 2023**
Publié sur le site internet de la 2CCAM le : **23 MARS 2023**
Le Directeur Général des Services de la Communauté de
Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE